

ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRES

**FOURNITURE DE MASQUES POUR LES OPERATIONS DE
PHOTOLITHOGRAPHIE POUR LA MICROELECTRONIQUE ET LES
MICROSYSTEMES POUR LES SALLES BLANCHES DE L'ESIEE PARIS A
L'UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL**

ACCORD-CADRE N° 2025FOUR006MLV

RC

Règlement de consultation

Pouvoir Adjudicateur : UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL

5 Boulevard Descartes
Champs-sur-Marne
77454 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2
Représenté par Monsieur Gilles ROUSSEL, Président

Date et heure limites de remise des candidatures et des offres :

Jeudi 15 mai 2025 à 12:00

En raison d'un problème technique avec la plateforme PLACE (impossibilité de créer un compte Université Gustave Eiffel suite à la fusion), l'annonce est publiée sur PLACE avec le profil IFSTTAR

Il est fortement recommandé aux candidats de s'inscrire et de s'identifier préalablement sur la plateforme de dématérialisation avant de télécharger le dossier de consultation, pour être informés des compléments qui lui seraient apportés et des réponses apportées par l'Université Gustave Eiffel aux questions posées par d'autres candidats.

Les candidats qui ne s'identifieront pas préalablement ne pourront être alertés.

SOMMAIRE

ART.1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 – Forme de l’Accord-Cadre	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 – Caractéristiques techniques.....	3
1.6 - Nomenclature	3
1.7 - Reconduction	3
ART.2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 – Variantes	4
2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles.....	4
2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité.....	4
2.6 – Complément à l’Accord-Cadre	4
2.7 – Modification au dossier de consultation	4
ART.3 - Conditions relatives au marché	4
3.1 - Durée de l’accord-cadre ou délai d’exécution et reconduction	4
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	4
ART.4 - Contenu du dossier de consultation.....	5
ART.5 – Conditions de présentation des candidatures et des offres	5
5.1 – Date limite de réception des candidatures et des offres.....	6
5.1.1 – Recommandations	6
5.2 – Modalités de transmission des candidatures et des offres par voie dématérialisée	6
5.3 – Recommandations propres aux plis déposés sous forme dématérialisée	8
5.3.1 – Format des fichiers.....	8
5.3.2 – Anti-virus	8
5.3.3 – Lisibilité	8
5.3.4 – Notification.....	8
5.3.5 – Horodatage	8
5.3.6 – Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres	8
5.5– Pièces à produire.....	8
ART.6 - Examen des candidatures et des offres	10
6.1 – Critères de sélection des candidatures	10
6.2 - Critères de sélection des offres	11
6.3 – Méthode de notation	12
ART.7 - Renseignements complémentaires	14

ART.1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation a pour objet la fourniture de masques pour les opérations de photolithographies pour la microélectronique et les microsystèmes pour les salles blanches de l'ESIEE Paris à l'Université Gustave Eiffel.

L'accord-Cadre est mono-attributaire

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles des articles L2124-2 et R2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique en vigueur le 1^{er} avril 2019.

1.3 – Forme de l'Accord-Cadre

Le présent Accord-cadre est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le présent accord-cadre est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles R2162-12 et R2162-14 du Code de la Commande Publique, avec un montant maximum de 300 000,00 € HT pour toute la durée de l'accord-cadre.

1.4 - Décomposition de la consultation

La présente consultation ne comporte pas de lots. Techniquement les fourniture objet du marché ne peuvent pas être alloti.

1.5 – Caractéristiques techniques

Les caractéristiques techniques sont mentionnées dans le cahier des clauses particulières (CCP).

1.6 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Libellé code principal
38636000	Instruments d'optique spécialisés

1.7 - Reconduction

Le présent accord-cadre est conclu pour une première période de deux (2) ans et prend effet à partir de sa date de notification.

Il est ensuite renouvelable une (1) fois par reconduction tacite, sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans. Le Titulaire ne peut pas refuser cette reconduction.

ART.2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Néanmoins, en cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

2.3 – Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Prestations supplémentaires éventuelles

Néant.

2.5 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des Clauses Particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

2.6 – Complément à l'Accord-Cadre

Les candidats ne sont pas autorisés à apporter de complément à l'accord-cadre.

2.7 – Modification au dossier de consultation

L'Université Gustave Eiffel, ESIEE Paris se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation au plus tard dix (10) jours avant la date limite fixée de remise des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir formuler aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ART.3 - Conditions relatives au marché

3.1 - Durée de l'accord-cadre ou délai d'exécution et reconduction

La durée initiale de l'accord-cadre est deux (2) ans à compter du 1^{er} octobre 2025 ou à partir de sa date de notification si celle-ci est postérieure.

L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à une (1) fois deux (2) sans que sa durée totale puisse excéder quatre (4) ans, le titulaire ne peut pas refuser cette reconduction.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Financement sur ressources propres. 100% Université Gustave Eiffel, ESIEE Paris.

Paiement par virement administratif sous un délai de 30 jours.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours suivant sa date certaine de réception dans les conditions fixées dans le Cahier des Clauses Particulières de l'Accord-cadre.

ART.4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation(RC);
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes;
 - ⇒ Annexe 01 : Le bordereau des prix unitaires (BPU)/cadre de réponse ;
 - ⇒ Annexe 02 : Délais d'exécution ou de livraison
- Le cahier des clauses particulières (CCP);
- Le cadre références ;
- Le formulaire DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants) à compléter ;
- Le formulaire DC 2 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants) à compléter ;

Le DCE est téléchargeable à l'adresse suivante <https://www.marches-publics.gouv.fr> sans identification préalable ni inscription.

Toutefois, les soumissionnaires sont invités à s'inscrire en fournissant le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique.

En effet, l'Université Gustave Eiffel entend utiliser la plateforme de dématérialisation pour informer les candidats d'éventuels compléments ou modifications du DCE, ainsi que pour répondre aux questions qui lui seront posées.

Un candidat qui aurait téléchargé le DCE sans s'identifier ne pourra être tenu informé de ces compléments ou modifications. Il ne pourra élever aucune réclamation de ce fait, quand bien même son offre viendrait à être rejetée du fait d'une non-conformité.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ART.5 – Conditions de présentation des candidatures et des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française conformément à la loi n°94-665 du 4 août 1994 modifiée. Les prix seront exprimés en euro.

Les plis doivent être envoyés sous format dématérialisé.

5.1 – Date limite de réception des candidatures et des offres

La candidature et l'offre devront impérativement parvenir avant le :

Jeudi 15 mai 2025 à 12 heures

À défaut, elles ne pourront être examinées.

5.1.1 – Recommandations

Les dossiers qui seraient remis (ou dont l'avis de réception serait délivré) après la date et l'heure fixées ci-dessus ou qui seraient non conformes aux règles de dématérialisation ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

L'expéditeur devra tenir compte des délais de transmission, la personne publique ne pouvant être tenue pour responsable.

5.2 – Modalités de transmission des candidatures et des offres par voie dématérialisée

Les candidats transmettent leur pli dématérialisé via le site <https://www.marches-publics.gouv.fr>. Un message leur indiquant que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès leur est transmis, puis un accusé de réception leur est adressé par courrier électronique donnant à leur dépôt une date certaine.

Le site : www.marches-publics.gouv.fr donne tous les renseignements nécessaires à l'obtention d'un certificat de signature électronique pour ceux qui n'en disposent pas déjà. La liste des certificats agréés figure à l'adresse : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>.

Les candidats doivent procéder au dépôt électronique de l'ensemble des documents requis et signer individuellement et électroniquement ceux dont le présent règlement de la consultation impose la signature.

Certificat électronique autorisé

La personne qui signe les documents utilise un certificat conforme au référentiel général de sécurité (RGS) ou répondant à des spécifications équivalentes. La plateforme de dématérialisation PLACE peut accepter tous ces certificats.

Le certificat utilisé par le candidat pour remettre sa candidature et son offre doit être conforme à l'un des trois niveaux du RGS (, **, ***) ou présenter des conditions de sécurité équivalentes au RGS ou supérieures.*

Les catégories de certificats de signature électronique conformes au RGS sont répertoriées :

- En France : sur le site de l'organisme de certification LSTI, conformément au décret n° 2010-112 du 2 février 2010 : <http://www.lsti-certification.fr>
- Dans un autre État membre de l'Union européenne : sur le site de la commission européenne

Si le certificat choisi n'est pas répertorié sur l'une des listes susmentionnées, le candidat fournit au pouvoir adjudicateur tous les éléments permettant de vérifier la conformité de son certificat avec le RGS, notamment la procédure de vérification.

Signature électronique autorisée

Le soumissionnaire peut utiliser l'outil de signature mis à disposition sur la plateforme PLACE ou utiliser l'outil de son choix.

Si le soumissionnaire a recours à l'outil de signature proposé par la plateforme, il est dispensé de fournir la procédure de vérification de la signature.

S'il utilise un autre outil de signature que celui de la plateforme, il doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant de procéder aux vérifications nécessaires. Ce mode d'emploi contient, au moins, les informations suivantes :

- 1° La procédure permettant la vérification de la validité de la signature ;
- 2° L'adresse du site internet du référencement du prestataire par le pays d'établissement ou, à défaut, les données publiques relatives au certificat du signataire qui comportent, au moins, la liste de révocation et le certificat du prestataire de services de certification électronique émetteur.

La signature est, de préférence, aux formats XAdES, CAdES ou PAdES.

ATTENTION :

Pour pouvoir faire une réponse électronique, l'entreprise doit s'assurer de répondre aux pré-requis techniques de la plateforme (disponibles sur la plateforme après son inscription). L'utilisation de la plateforme pouvant nécessiter un temps d'adaptation, il est vivement recommandé aux candidats de prévoir un délai laissant une marge suffisante pour transmettre leur réponse dématérialisée avant l'heure de clôture de la consultation (notamment en cas de connexion internet fluctuante ou de fichiers volumineux).

L'obtention d'un certificat électronique peut prendre plusieurs jours.

Ce certificat électronique doit être associé à une personne dûment habilitée à engager la société du candidat. Une signature manuscrite scannée n'a pas d'autre valeur que celle d'une copie et ne peut pas remplacer la signature électronique.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que chaque pièce pour laquelle la signature est requise doit être signée électroniquement. **La signature d'un fichier ZIP ne vaut pas signature des pièces qu'il contient. En cas de fichier zippé, chaque document pour lequel une signature est requise doit être signé séparément.**

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'aucun envoi sous une autre forme électronique que celle prévue au présent règlement de consultation ne sera accepté.

Les candidats doivent veiller à ce que la transmission de leur offre soit effective (accusé de réception émis par la plate-forme) avant l'heure limite de dépôt des plis.

Les candidats déposant leur dossier par voie électronique et désireux de transmettre une copie de sauvegarde doivent envoyer celle-ci, soit sur support physique électronique soit sur support papier, sous pli scellé comportant la mention de l'objet du marché, la raison sociale de l'entreprise, et en gros caractères « copie de sauvegarde ». Cette copie doit parvenir avant les dates et heure limites indiquées ci-dessus.

« Fourniture de masques pour les opérations de photolithographie pour la microélectronique et les microsystèmes pour les salles blanches de l'ESIEE Paris à l'université Gustave Eiffel »

Ainsi que la mention lisible :

« Copie de sauvegarde - Ne pas ouvrir » à l'adresse suivante :

ESIEE Paris, Université Gustave Eiffel
Service Finance/Achats
2 Avenue Blaise Pascal,
93 162 Noisy-le-Grand Cedex

- soit par mail à l'adresse suivante : marchespublics@univ-eiffel.fr

5.3 – Recommandations propres aux plis déposés sous forme dématérialisée

5.3.1 – Format des fichiers

Il est demandé aux candidats de respecter les recommandations suivantes :

- ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros",
- faire en sorte que la candidature et l'offre ne soient pas trop volumineuses.

Les formats et outils mentionnés ci-dessus sont notamment susceptibles de contenir des virus dont les conséquences sur l'offre sont précisées ci-dessous. De plus, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission de l'offre et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

5.3.2 – Anti-virus

Les candidats s'engagent à transmettre des documents ne contenant pas de virus connus au jour de l'envoi des fichiers.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature et de l'offre.

Ainsi lors de l'ouverture des plis, si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu. Le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

5.3.3 – Lisibilité

Dans l'hypothèse où les candidats prévoient d'insérer dans leur pli des documents non fournis par l'Université Gustave Eiffel, ils doivent les scanner avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité.

5.3.4 – Notification

L'attributaire a remis une offre par voie électronique, il accepte que celle-ci soit re-matérialisée sous forme "papier" par l'Université Gustave Eiffel. Il devra retourner les pièces signées dans le délai de 5 jours à compter de leur réception afin de permettre la notification du marché ultérieurement.

5.3.5 – Horodatage

Les plis transmis par voie dématérialisée sont horodatés. Tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt susmentionnées sera considéré comme remis hors délais. Il ne sera pas ouvert et sera déclaré irrecevable.

La date et l'heure de référence pour la remise des offres sont celles données par la plate-forme de l'Université Gustave Eiffel à réception des documents envoyés par les candidats. Cette heure est consultable à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr> (heure de paris).

5.3.6 – Sécurité et confidentialité des candidatures et des offres

La sécurité des transactions sera principalement obtenue par l'utilisation d'un réseau sécurisé. La confidentialité des informations contenues dans les réponses envoyées par voie dématérialisée est garantie par le chiffrement des fichiers transmis.

5.5– Pièces à produire

❖ Pour les candidatures:

Chaque candidature doit contenir l'ensemble des pièces dûment complétées attestant les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat et établissant les pouvoirs de la personne habilitée pour l'engager.

En cas de candidatures groupées, chaque membre du groupement est tenu de fournir l'ensemble des pièces demandées.

Pour tous ces éléments, les candidats pourront utilement recourir aux documents téléchargeables à partir du site du ministère de l'économie et des finances : <http://www.finances.gouv.fr>

- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- Le formulaire DC 1 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants) à compléter
 - ✓ Une attestation sur l'honneur du candidat s'engageant à ne pas entrer dans un des cas fixés par l'article R2143-3 du Code de la Commande Publique, l'interdisant de soumissionner et en déclarant présenter les capacités nécessaires à l'exécution du marché ;
 - ✓ Une déclaration sur l'honneur que le candidat est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés ;
 - ✓ Une copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire.
- Le formulaire DC 2 (Lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses cotraitants) à compléter ;
 - ✓ Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
 - Présentation d'une liste des principales références contrôlables pour des prestations de services équivalentes à celles objet du présent marché au cours des trois dernières années indiquant notamment (cadre de présentation des références à compléter) ;
 - Le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
 - La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestations de service de même nature que celle de l'accord-cadre ;
 - Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir Adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique ;
 - Dans le cas d'une candidature d'un groupement d'entreprises, chaque membre du groupement doit fournir l'ensemble des documents attestant de ses capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières. L'appréciation des capacités du groupement est globale ;

Les deux formulaires DC1 et DC2 sont également disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

A la place de ces deux formulaires, les candidats peuvent remettre le Document Unique de Marché Européen (DUME) complété en français.

- Une attestation d'assurance couvrant notamment la responsabilité civile du candidat pour l'année en cours ;
- Le numéro de SIRET et le numéro de TVA intracommunautaire ;
- Le relevé d'identité bancaire ou postal ;
- Le cadre références, dûment complété ;
- Tout document permettant d'apprécier les références et moyens du candidat (équipement, personnel, déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux services faisant l'objet du marché.
- En cas de sous-traitance, le candidat produit les mêmes documents concernant le(s) sous-traitant(s) ainsi que le contrat de sous-traitance ou un engagement écrit du ou des sous-traitants

❖ **Pour l'offre technique :**

Le dossier offre devra contenir les documents suivants :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE), dûment complété	Oui
Annexe 01 à l'acte d'engagement : Le bordereau des prix unitaires (BPU)/cadre de réponse	Oui
Annexe 02 à l'acte d'engagement: Délais d'exécution ou de livraison	Oui
La délégation de pouvoir si le signataire n'est pas le représentant légal de l'entreprise	Non
En cas de présentation d'un sous-traitant dans l'offre : le formulaire DC4 (Déclaration de sous-traitance) dûment renseigné	Oui

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

L'accord-cadre ne peut être attribué aux candidats que s'ils fournissent, dans les 5 jours suivant la lettre d'envoi annonçant que l'offre est retenue, les certificats fiscaux et sociaux.

Le cas échéant, les demandes d'acceptation de sous-traitance établies sur l'acte spécial de sous-traitance

ART.6 - Examen des candidatures et des offres

6.1 – Critères de sélection des candidatures

L'Université Gustave Eiffel, ESIEE Paris vérifie la conformité des dossiers avant de procéder à l'examen des candidatures. Si l'Université Gustave Eiffel constate que des pièces demandées sont absentes ou incomplètes, elle peut décider d'inviter tous les candidats concernés à produire ou à compléter ces pièces dans un délai identique pour tous et qui ne saurait être supérieur à dix jours.

Les candidatures qui ne sont pas recevables ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes ne sont pas admises par la personne publique, leur offre est éliminée.

Les critères utilisés pour analyser les candidatures sont :

- ✓ La déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet de l'accord-cadre ;
- ✓ La présentation d'une liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, le destinataire public ou privé.

6.2 - Critères de sélection des offres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour chacun des lots :

Critères	Notation
<p>1. Prix des prestations (L'analyse s'effectuera sur la base du prix indiqué dans le bordereau des prix unitaires (BPU) et cadre de réponse annexe 1 de l'Acte d'Engagement)</p> <ul style="list-style-type: none">- Le prix des références n° 1 et 2 15 pts- Le prix des références n° 6 et 7 15 pts- Les prix des références de 3 à 5 et de 8 à 10 10 pts	40 pts
<p>2. Valeur technique de l'offre (L'analyse s'effectuera sur la base du prix indiqué dans le bordereau des prix unitaires (BPU) et cadre de réponse annexe 1 l'Acte d'Engagement)</p> <ul style="list-style-type: none">- La qualité technique des références n° 1 et 2 15 pts- La qualité technique des références n° 6 et 7 15 pts- La qualité technique des références de 3 à 5 et de 8 à 10 10 pts	40 pts
<p>3 : Portail de commande en ligne</p> <p>L'examen du critère se fera au regard de la simulation de commande selon les caractéristiques précisées à l'article « portail informatique » du cahier des clauses particulières (CCP). Un accès temporaire au portail informatique de commande des masques devra être fourni afin de tester l'outil et réaliser des commandes fictives. Un tutorial papier ou vidéo devra accompagner cet accès afin de faciliter les tests.</p>	15 pts
<p>4 : Délai de livraison</p> <p>L'examen du critère se fera au regard des délais mentionnés à l'annexe 2 de l'Acte d'Engagement.</p>	5 pts

Chaque candidat se verra attribuer une note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

6.3 – Méthode de notation

Le système de notation ci-dessous décrit est retenu pour l'analyse comparative des offres :

Critère 1 « Prix des prestations » 40 points

La méthode de calcul utilisée pour la notation est la suivante :

Pour les références n°1 et 2 :

Note de l'offre à noter = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Pour les références n°6 et 7 : Une note sera attribuée à chacune des lignes n°6 à n°7 du bordereau des prix unitaires (BPU) / cadre de réponse selon la formule suivante:

Note de l'offre à noter = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * base de notation

Pour les références n° 3 à 5 et n° 8 à 10 : Une note sera attribuée à chacune des lignes n°3 à 5 et n° 8 à 10 du bordereau des prix unitaires (BPU) / cadre de réponse selon la formule suivante:

Note de l'offre à noter = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * base de notation

La moyenne des notes obtenues constituera la note globale de prix du candidat.

Critère 2 « Valeur technique » 40 points

Pour les références n°1 et 2 : Une note sera attribuée au regard de l'échelle suivante :

- 0 = très insuffisant (éléments non fournis, pas de réponse)
- 2 = insuffisant
- 4 = légèrement insuffisant
- 5 = correct
- 6 = assez satisfaisant
- 8 = satisfaisant
- 10 = très satisfaisant

Aux notes ainsi obtenues est appliqué le coefficient de pondération correspondant à ce critère

La note de 0 n'est pas éliminatoire.

Pour les références n°6 et 7 : Une note sera attribuée au regard de l'échelle suivante :

- 0 = très insuffisant (éléments non fournis, pas de réponse)
- 2 = insuffisant
- 4 = légèrement insuffisant
- 5 = correct
- 6 = assez satisfaisant
- 8 = satisfaisant
- 10 = très satisfaisant

Aux notes ainsi obtenues est appliqué le coefficient de pondération correspondant à ce critère

La note de 0 n'est pas éliminatoire.

À la note globale est appliqué le coefficient de pondération correspondant à la moyenne des notes obtenues pour les références n° 6 et n° 7.

Pour les références n° 3 à 5 et n° 8 à 10 :

0 = très insuffisant (éléments non fournis, pas de réponse)

2 = insuffisant

4 = légèrement insuffisant

5 = correct

6 = assez satisfaisant

8 = satisfaisant

10 = très satisfaisant

Aux notes ainsi obtenues est appliqué le coefficient de pondération correspondant à ce critère

La note de 0 n'est pas éliminatoire.

À la note globale est appliqué le coefficient de pondération correspondant à la moyenne des notes obtenues pour les références n° 3 à n° 5 et n° 8 à n° 10.

Critère 3 « Portail de commande en ligne » 15 points

Le candidat fournira dans son offre les accès à son portail de commande en ligne afin que l'ESIEE Paris puisse réaliser une simulation de commande.

Une note de 0 à 10 sera attribuée au regard de l'échelle de notation suivante :

0 = très insuffisant (éléments non fournis, pas de réponse)

2 = insuffisant

4 = légèrement insuffisant

5 = correct

6 = assez satisfaisant

8 = satisfaisant

10 = très satisfaisant

Aux notes ainsi obtenues est appliqué le coefficient de pondération correspondant à ce critère.

Dans le cas où le portail de commande et les codes d'accès ne seraient pas transmis, le candidat obtiendrait une note nulle.

La note de zéro n'est pas éliminatoire.

Critère 4 « Délai de livraison » 5 points

Le calcul pour la notation est obtenu en effectuant la moyenne des délais proposés en fonction du nombre de niveaux commandés.

Le candidat dont les délais sont les plus courts obtient la meilleure note (5). Les autres candidats obtiennent une note proportionnellement à cette meilleure note selon la formule suivante :

Note de l'offre à noter = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * base de notation

ART.7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.